

## **RE-INSCRIPTION EN LIGNE 2023/2024** **DU 08 AU 22 JUIN 2023**

**Les réinscriptions sont dématérialisées !**

Entre **le 08 et 22 juin 2023**, vous devez compléter les informations concernant vos enfants sur éduconnect, onglet INSCRIPTION accessible depuis le [site du collège](#) ou à l'adresse suivante :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Pour accéder à votre compte, **vous devez vous connecter avec FranceConnect (impôts, Ameli...)** ou **vos codes téléservices**.

**Vous devez vérifier toutes les informations administratives (adresse, téléphone, OPTIONS ...)** et les modifier si nécessaire.

### **Pour le niveau 6° passant en 5° en 2023/2024 :**

Vous devez choisir la seconde langue vivante :

- soit ESPAGNOL
- soit ITALIEN

Et, éventuellement, l'option facultative : LATIN/GREC.



**Les élèves inscrits en CHAT ou autres options en 2022/2023 continuent obligatoirement cette option en 2023/2024.**

### **POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION :**

**Vous devez télécharger et compléter les documents ci-dessous. Ces documents seront à rendre en même temps que les livres.**

- Autorisation de sortie
- Fiche infirmerie **en joignant la photocopie des vaccins**
- FSE (non obligatoire)
- **2 Photos d'identité (obligatoire).**

### **Documents à joindre selon votre situation :**

- Justificatif de domicile **SI** changement d'adresse
- Jugement de divorce **SI** celui-ci a changé
- Un RIB (qui sera utilisé pour le paiement des bourses) **SI** celui-ci a changé.

→ **Si votre enfant quitte l'établissement** suite à un déménagement ou autre, vous devez nous transmettre un courrier indiquant son départ et le nom et le lieu de son nouvel établissement.

Si vous n'arrivez pas à effectuer ces démarches, vous avez toujours la possibilité de récupérer le dossier d'inscription en version papier.



**Le secrétariat reste à votre disposition pour toutes questions éventuelles aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00**

### **L'inscription en ligne permet aux parents :**

- de procéder, en ligne, à l'inscription administrative de leur enfant dans le collège.
- d'exprimer leur souhait pour les enseignements optionnels
- de vérifier et de compléter leurs informations administratives et celles de leur enfant.
- de prendre connaissance des documents complémentaires à fournir au collège, dont certains peuvent être téléchargés.

### **Une démarche simplifiée :**

- l'utilisation du service Inscription est possible, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, depuis n'importe quel outil (smartphone, tablette, ordinateur) connecté à internet.
- les familles sont informées des modalités de connexion au portail Scolarité Services par leur l'établissement fréquenté cette année. Cette connexion est sécurisée.
- un courriel de confirmation récapitule la validation de l'inscription, les souhaits pédagogiques exprimés et les pièces à fournir ;
- un accompagnement est proposé par les établissements aux familles qui ne seraient pas équipées ou qui ne souhaiteraient pas réaliser la procédure de chez eux.
- L'utilisation du service en ligne reste facultative pour les familles. Pour celles qui le souhaitent, l'inscription au collège reste possible auprès du secrétariat.